**Programme pour nourrissons et tout-petits**

**Guide à l'intention des parents**

****

Un guide des services du programme pour nourrissons et Tout-petits

Pour vous et votre enfant

**Qu'est-ce que le programme pour nourrissons et tout-petits de Caroline du Nord ?**

Chaque famille désire que son enfant grandisse et apprenne son plein potentiel. Avoir des inquiétudes concernant le développement de votre enfant peut être une nouvelle expérience pour vous en tant que famille et cela peut sembler écrasant. Il y aura de nouvelles personnes à rencontrer et de nouveaux mots et termes à comprendre, mais vous n'êtes pas seuls. Il est important de se rappeler qu'il existe des soutiens en place pour que cette expérience soit une expérience positive pour votre enfant et votre famille. Le programme pour nourrissons et tout-petits est volontaire. Les parents peuvent choisir de procéder à leur propre prix, d'arrêter la détermination de l'admissibilité ou de se retirer du programme à tout moment.

La Loi sur l'éducation des personnes handicapées **(IDEA**) est une loi fédérale sur l'éducation qui contribue à renforcer l'importance du développement et de l'apprentissage précoces chez les jeunes enfants. La partie C de l'IDEA assure que des services d'intervention précoce et des soutiens sont disponibles pour les nourrissons et les tout-petits qui souffrent d’un handicap, de la naissance à trois ans et leurs familles. En Caroline du Nord, le système de la partie C d'IDEA s'appelle le programme pour nourrissons et tout-petits (ITP). Le programme pour nourrissons et tout-petits est un système de soutiens coordonnés pour les familles afin de vous aider à répondre aux besoins de développement de votre enfant. L'agence responsable du programme pour nourrissons et tout-petits de Caroline du Nord est la section d'intervention précoce de la Division du bien-être de l'enfant et de la famille de Caroline du Nord. Dans votre communauté, les agences de services de développement des enfants (CDSAs) administrent, supervisent et surveillent les programmes et les activités du programme pour nourrissons et tout-petits. Il y a 16 CDSAs dans l'État qui fournit l’accès aux services du programme pour nourrissons et tout-petits. Ce réseau de CDSAs sert les 100 comtés de Caroline du Nord dans des circonscriptions à un ou plusieurs comtés.

*Les espoirs et les rêves des enfants se trouvent dans le cœur de leurs familles.*

*La famille investit toute sa vie en temps, en émotions et en finances.*

*L'intervention précoce aide les familles à faire de ces rêves une réalité.*



**Quels sont les principes du programme pour nourrissons et tout-petits ?**

Les familles connaissent et comprennent les besoins de leurs enfants mieux que quiconque. Le Programme pour nourrissons et tout-petits valorise et considère le rôle de la famille comme la clé du succès de l'intervention précoce. Pour cette raison, la famille doit être un véritable partenaire avec les membres de l'équipe d'intervention précoce. Les enfants sont mieux soutenus au sein de la famille, et la famille est mieux soutenue au sein de la communauté. Les activités d'intervention qui s'intègrent dans votre routine quotidienne sont plus susceptibles de vous donner les résultats que vous souhaitez pour votre enfant et votre famille.

* *Un enfant doit d'abord être considéré comme un enfant premièrement, plutôt que comme un enfant « à besoins spéciaux ».*
* *Tout comme les enfants et les familles grandissent et se développent, les soutiens et les services doivent également changer pour répondre à leurs besoins et à leurs choix.*
* *L'intervention précoce est plus bénéfique lorsque les familles sont soutenues pour répondre aux besoins de leurs enfants dans le contexte d'activités et de routines familiales typiques.*
* *Les enfants ayant des besoins spéciaux sont mieux servis dans des milieux qui sont utilisés par tous les enfants.*
* *Les croyances et les valeurs familiales sont importantes et doivent être respectées, tout comme les antécédents culturels (religieux, ethniques et raciaux) de la famille.*
* *Le travail d'équipe entre les familles et les fournisseurs de services est important pour la planification des soutiens et des services d'intervention précoce*

**Qui est admissible à bénéficier des services du programme pour nourrissons et Tout-petits ?**

Votre enfant et votre famille peuvent bénéficier du soutien et des services du programme pour nourrissons et tout-petits si votre enfant a moins de trois ans et qu'il répond aux critères de l'une des deux catégories d'admissibilité décrites ci-dessous.

***Catégorie I. Retard de développement***

Les nourrissons et les tout-petits passent des étapes qui sont composées de différentes compétences, telles que marcher et parler. Ces compétences, ou jalons de développement, surviennent généralement à certains âges. La plupart des enfants développent les compétences dans un ordre prévisible. Ils rampent avant de marcher et ils pointent en utilisant leurs doigts avant de parler pour s’exprimer. Cependant, il est important de se rappeler que chaque enfant se développe dans son propre rythme et à sa propre cadence.

Le Programme pour nourrissons et tout-petits considère qu'un enfant a un retard de développement s'il est considérablement en retard par rapport aux autres enfants du même âge dans un ou plusieurs des domaines suivants :

* *Développement cognitif - les capacités de réflexion et d'apprentissage*
* *Développement physique - se déplacer, la vision, l'audience, la santé.*
* *Développement de la communication - comprendre et utiliser des sons, des gestes et des mots*
* *Développement socio-affectif- répondre et développer des relations avec les gens*
* *Développement adaptatif - prendre soin de soi lorsque l'on fait des choses comme se nourrir ou s'habiller*

Le développement de votre enfant sera évalué de diverses manières, y compris l'observation, le rapport des parents et les évaluations et les analyses par des professionnels du développement qualifiés. Les évaluations et les analyses sont individualisées pour répondre aux besoins et aux préoccupations uniques de votre enfant et de votre famille.

***Catégorie II : Condition établi :***

Un enfant est considéré comme ayant une condition établie s'il a une condition physique ou mentale diagnostiquée qui a une forte probabilité d'engendrer un retard de développement. Les exemples comprennent certains troubles génétiques, des troubles neurologiques, une prématurité sévère, une déficience visuelle, une perte auditive ou l'autisme.

*(Les descriptions ci-dessus sont des résumés et non une définition complète des catégories d'admissibilité. Vous pouvez obtenir plus d’information en demandant à votre coordinateur des services d'intervention précoce, ou EISC, à votre CDSA ou à partir*[*www.ncdhhs.gov/itp-beearly*](http://www.ncdhhs.gov/itp-beearly)*).*

**Comment l'admissibilité de mon enfant est-elle décidée ?**

Lorsque votre enfant est référé au Caroline du Nord ITP, l'admissibilité peut être déterminée de deux manières :

1. Les dossiers médicaux ou autres d'un enfant peuvent être utilisés pour établir l'admissibilité (sans effectuer une évaluation de l'enfant) si ces dossiers indiquent que votre enfant a un retard de développement ou une condition établie qui répondrait aux critères d'admissibilité de l'État.
2. Si l'admissibilité de votre enfant ne peut être établie par une révision des dossiers médicaux ou d’autres, une évaluation sera effectuée pour déterminer l'admissibilité de votre enfant au programme.

Les évaluations sont effectuées par du personnel qualifié et comprennent la participation de deux ou plusieurs disciplines ou professions séparés. Dans l'exécution d'une évaluation, une procédure unique ne peut pas être utilisée pour déterminer l'admissibilité d'un enfant. Par conséquent, l'évaluation de votre enfant comprendra ce qui suit :

* Administrer un instrument d'évaluation.
* Interroger le(s) parent(s) pour obtenir les antécédents médicaux et de développement de l'enfant.
* Identifier dans quelle mesure votre enfant réussit dans les domaines de développement de la cognition, de la communication, du développement socio-émotionnel, de l’adaptation et du développement physique, y compris la vision et l'ouïe.
* Recueillez des informations auprès d'autres sources telles que d'autres soignants et fournisseurs de soins médicaux, si nécessaire, pour bien comprendre les points forts et les besoins uniques de votre enfant, et revoyant les dossiers médicaux, éducatifs ou autres.

Une analyse de l'enfant et une analyse axée sur la famille sont effectuées pour tous les enfants admissibles avant le développement d'un plan de services familiaux individualisés (IFSP). Vous trouverez plus d’information concernant l’IFSP dans ce guide. Ces analyses sont menées afin d'identifier les points forts et les besoins uniques de votre enfant, les services d'intervention précoce appropriés pour répondre à ces besoins, ainsi que les ressources, les priorités et les préoccupations de votre famille liée à l'amélioration du développement de votre enfant.

**Qu'est-ce qu'un coordonnateur des services d'intervention précoce ?**

Un coordinateur des services d'intervention précoce (EISC) est votre contact principal dans le cadre du programme pour nourrissons et tout-petits de Caroline du Nord. Le coordonnateur vous aidera pour trouver des soutiens et des services pour répondre aux besoins de votre enfant et de votre famille. La plupart des familles commencent à travailler avec un coordonnateur des services d'intervention précoce dès que leur enfant est référé au programme pour nourrissons et tout-petits. Les droits fédéraux et étatiques exigent que les enfants et les familles qui bénéficient du programme pour nourrissons et tout-petits aient un coordonnateur des services d'intervention précoce.

**Votre coordonnateur du service d'intervention précoce peut vous aider :**

* *Comprenez vos droits en vertu de Caroline du Nord. Programme pour nourrissons et tout-petits*
* *Décidez les besoins de votre enfant, vos options de soutien et les services et des moyens d'obtenir ces soutiens et services.*
* *Trouvez les soutiens et les services présentés dans le plan de services familiaux individualisés (IFSP) de votre famille et assurez-vous de la prestation et la qualité de ces services.*
* *Trouvez des réponses à vos questions à propos de votre enfant.*
* *Discutez à d'autres professionnels qui s'occupent de votre enfant et de votre famille.*
* *Décidez quel soutien et quelle information vous avez besoin, combien vous le voulez et comment vous voulez le recevoir.*
* *Trouvez des ressources qui pourraient être utiles à votre enfant et à votre famille.*
* *Planifiez quand les choses doivent être faites et décidez qui doit les faire.*
* *Planifiez des changements dans les services en discutant à propos les options, en visitant de nouveaux programmes et en faisant des plans pour préparer tout le monde au changement, y compris la planification de la transition pour les services lorsque votre enfant atteint l'âge de trois ans.*
* *Réglez tout différend avec votre équipe d'intervention précoce concernant les questions telles que l'admissibilité aux services, les types de services et les frais de services.*

**Qu'est-ce qu'un Plan de Services Familiaux Individuels (IFSP) ?**

Le plan de services familiaux individualisés, ou IFSP, est votre plan familial rédigé pour le programme pour nourrissons et tout-petits. Il décrit comment vous et votre équipe d'intervention précoce travaillerez ensemble pour répondre aux besoins spécifiques pour votre enfant et votre famille. IFSP est centré autour de la famille. Cela signifie que vous serez un membre actif de l'équipe et le décideur principal de l’IFSP.

IFSP est basé sur les informations issues de l'évaluation de votre enfant et sur les préoccupations, les ressources et les priorités que vous identifiez. Comme une feuille de route ou un itinéraire, IFSP montre où vous allez (les résultats ou les objectifs de l'enfant et de la famille), comment et quand vous pouvez vous y rendre (les services et les horaires prévus) et qui vous accompagnera pour vous aider (les fournisseurs de services et/ ou de la famille, des amis et/ou d’autres soutiens communautaires).

Votre coordonnateur du service d'intervention précoce est responsable de vous expliquer l’IFSP. Il s'assurera que l’IFSP est rédigé et répondra à toutes vos questions.

Votre signature sur IFSP représente votre participation et votre accord avec le plan. Cependant si vous n'êtes pas d'accord avec tout ou partie de l’IFSP, vous avez le droit de partager vos préoccupations et de poser des demandes concernant des modifications. Vous pouvez ne pas continuer dans un service à tout moment. Vous pouvez arrêter un service à tout moment. Une copie de l’IFSP doit vous être remise une fois qu'il est rempli et signé.

IFSP écrit est révisé tous les six mois. Cependant, vos besoins et vos ressources peuvent changer plus fréquemment. Vous pouvez demander une mise à jour ou une révision de votre IFSP à tout moment.

**Qui sera impliqué dans le développement l’IFSP** **de notre famille ?**

Vous et votre équipe IFSP travaillerez ensemble pour développer votre plan et se mettre d’accord des services et des soutiens qui répondront le mieux aux besoins de votre enfant et s'intégreront aux routines de votre famille. Les personnes qui doivent être impliquées sont :

* *Vous (un ou les deux parents, tuteurs, parents de substitution ou adoptifs).*
* *Votre coordonnateur du service d'intervention précoce*
* *Les membres de votre équipe d'évaluation*
* *Le cas échéant, les fournisseurs de services d'intervention précoce pour vous et votre enfant*

*Vous pouvez inviter d'autres personnes à faire partie de votre équipe* IFSP*, comme d'autres membres de votre famille ou un avocat ou une personne extérieure à votre famille.*

**Quels sont les services disponibles pour mes enfants et la famille ?**

Une variété de soutiens et de services sont disponibles dans le cadre du programme pour nourrissons et tout-petits. Certains services sont nécessaires Cela signifie que le programme pour nourrissons et tout-petits doit les rendre disponibles s'ils sont inclus dans votre IFSP.

Les services requis comprennent :

Les dispositifs et les services de technologie d'assistance

Services d’audiologie

La formation familiale, la psychothérapie et les visites à domicile

Les services de santé

Les services médicaux

Les services infirmiers

Les services de nutrition

L’Ergothérapie

Le Physiothérapie

Les Services psychologiques Les Services de Coordination de Service

La Langue des signes et le langage parlé compléter

Les services de répit

Les services de travail social

L'instruction particulière/ les Services de réadaptation à base communautaire (CBRS)

Les services d'orthophonie

Les coûts connexes et du transport

Les Services d’ophtalmologie

D'autres services peuvent être énumérés sur votre IFSP mais ne sont pas requis par la loi d'être fournis par le programme pour nourrissons et tout-petits. Votre coordonnateur des services d'intervention précoce peut vous aider à repérer et à accéder à ces services. Voici des exemples d'autres services qui sont parfois recommandés sont :

* *Garderie*
* *Les visites régulières des enfants*
* *Consultation génétique*
* *Programme de WIC (Femmes, Nourrissons, et enfants).*

**Les droits de votre famille**

Veuillez-vous référer au guide de "Notification des droits de l'enfant et de la famille", qui précisera vos droits et expliquera que vous avez le droit d'être informé des garanties de procédures spécifiques en vertu de la C.N. Programme pour nourrissons et tout-petits Ces garanties de procédures vous protègent du fait que vous serez le décideur principal et que les agences d'intervention précoce suivront les procédures requises.

**Quel est la planification de transition ?**

Votre famille peut être satisfaite des soutiens et des services que vous et votre enfant recevez dans le cadre du programme pour nourrissons et Tout-petits. À mesure que votre enfant approche de l'âge de trois ans, il peut être difficile de penser à un changement ou à une transition La planification de la transition est un processus en cours et se déroule de différentes manières, telles que des discussions informelles et des réunions planifiées. Votre coordonnateur des services d'intervention précoce vous guidera tout au long du processus de planification de la transition et facilitera le développement d'un plan de transition écrit d'être inclut dans le l’IFSP de votre famille.

*Les activités de la planification de transition comprennent :*

* *La discussion et les informations recueillies concernant les options de placement, de services et de soutiens prochains dans votre communauté.*
* *Aide à vous préparer, vous et votre enfant, aux changements de services.*
* *Fournir des informations concernant votre enfant (telles que des rapports d'évaluation et d'analyse et des IFSPs), avec votre consentement écrit, à d'autres fournisseurs de services.*

**1. Recommandation**

* **Toute personne, y compris un parent**, ayant des préoccupations concernant votre enfant peut l'orienter vers le programme pour nourrissons et Tout-petits.
* Les révisions peuvent être effectuées par téléphone, par fax, par écrit ou personnellement au CDSA local.
* Lorsque la révision est reçue, un coordonnateur des services d'intervention précoce (EISC) sera désigné pour aider votre famille.

**Premiers étapes:**

 **Pour**

 **Commencer**

**7. Transition**

* Les enfants quittent le programme pour nourrissons et tout-petits lorsqu'ils ne sont plus admissibles au programme ou lorsqu'ils atteignent l'âge de trois ans.
* Les plans de transition sont énumérés dans IFSP

 **Prochaines étapes:**

**Quitter le**

 **Programme**

**5. Prestation de services**

* Votre enfant recevra les services précis dans IFSP.
* Les services énumérés dans IFSP doivent commencer au plus tard 30 jours après le développement et la signature de l’IFSP par la famille.

**6. Révisions de l’IFSP**

* À mesure que les besoins de votre enfant et de votre famille changent, les soutiens et les services peuvent également devoir changer.
* IFSP sera révisé au moins tous les six mois pour s'assurer qu'il correspond toujours à vos priorités et aux besoins de votre enfant et de votre famille.
* Vous pouvez demander une mise à jour ou une révision de votre IFSP à tout moment.

Les parents peuvent choisir de procéder à leur propre rythme, d'arrêter la détermination de l'admissibilité ou de quitter le programme à tout moment.

 **Les étapes suivantes**

 **Services**

**4. Plan de services familiaux individualisé (IFSP)**

* Une fois que votre enfant est déterminé comme admissible au programme pour nourrissons et tout-petits, un coordinateur de service guidera le développement de l’IFSP.
* Le développement de l’IFSP. Initial doit avoir lieu dans les 45 jours suivant la révision.

**3. Évaluations et Analyses**

* Afin de déterminer si votre enfant est admissible aux services du programme pour nourrissons et tout-petits, une évaluation des capacités actuelles de votre enfant peut être effectuée.
* Les informations recueillies par une analyse nous présenterons les points forts de votre enfant et tous les aspects de développement qui pourraient bénéficier d'un soutien d'intervention précoce.

**2. Contacts initiaux**

* Lors de vos contacts initiaux avec un coordinateur de service et d'autres membres du personnel du CDSA, vous serez interrogé à propos de votre enfant, son développement et ses antécédents médicaux.
* Ces premières réunions nous aideront à connaître vos préoccupations et vos priorités en tant que famille, les points forts actuels de votre enfant et les aspects nécessitant des améliorations, ainsi que les réussites et les défis que vous pourriez rencontrer pendant des routines quotidiennes.

**Le programme pour nourrissons et tout-petits étape par étape**

Ceci est un aperçu des étapes que votre famille peut suivre pendant le programme pour nourrissons et tout-petits.

****

**Caroline du Nord**

**Programme pour nourrissons et tout-petits**



L'État de Caroline du Nord

Département de la santé et des services sociaux

Division du bien-être de l'enfant et de la famille

Section d’intervention précoce

[www.ncdhhs.gov](http://www.ncdhhs.gov)

[www.ncdhhs.gov/division-child-and-family-well-being](https://www.ncdhhs.gov/divisions/division-child-and-family-well-being)

[www.ncdhhs.gov/itp-beearly](http://www.ncdhhs.gov/itp-beearly)

La permission de reproduction est accordée

avril 2013 | juillet 2019 | mai 2022

*Le département de la Santé et des Services sociaux ne fait aucune discrimination
fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe, la religion, l'âge ou le handicap,
dans l’emploi ou la prestation de services.*